

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 19

Pour : 19

Date de la convocation : 3 juillet 2025

Séance du 8 juillet 2025

Délibération 2025-07-08 - 06

L'an deux mil vingt-cinq le 8 juillet

À 19h15. le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain

CARJOT Jean-François

DESMARIS Elodie

GIVORD Jean-Louis

DUCLOS Nathalie

RABUEL Claude

BERTHOUD Françoise

THIBERT Karine

TRONCY René

LAURENT Michèle

GABILLET Guy

**PERROUD Marie-
Françoise**

DUBOIS Françoise

NIZET Cécile

RAVOUX Christian

DUMARAIS Serge

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Cédric GREGOIRE, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX, Ufuk YUKSEL, Catherine MIGNOT, Sébastien LEQUEUX, Nadine TRESSELT

Pouvoirs : Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Karine THIBERT, Sébastien LEQUEUX donne pouvoir à Alain GIVORD, Nadine TRESSELT donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD.

Objet : Signature d'une convention de prêt de dispositif de recueil mobile (DR mobile)

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
575-20250708-2025-07-08-06-DE
Date de réception préfecture : 15/07/2025

Objet : Signature d'une convention de prêt de dispositif de recueil mobile (DR mobile)

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaite bénéficier d'un dispositif de recueil mobile (DR mobile), pour l'enregistrement des demandes de cartes nationales d'identités (CNI) et de passeports, mis à disposition par la préfecture de l'Ain dans le cadre de la politique de proximité avec les usagers et d'amélioration de l'accès aux titres sécurisés pour les usagers ayant des difficultés pour se déplacer.

Cette mise à disposition nécessite la signature d'une convention de prêt définissant les modalités d'utilisation, de responsabilité et de retour du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité / à la majorité, décide :

- d'approuver la signature de la convention de prêt avec la préfecture de l'Ain pour le dispositif mobile (DR mobile) ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

15 JUL. 2025

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain GIVORD**

